

PUBLICATION IMMÉDIATE

REPLACEMENT DES HORODATEURS DANS LES STATIONNEMENTS : PLUSIEURS NOUVEAUTÉS POUR LES UTILISATEURS

Sherbrooke, le 11 octobre 2017 – Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS procédera à l'installation de nouveaux horodateurs dans les stationnements payants de tout son territoire entre le 16 et le 26 octobre. Ces appareils amèneront plusieurs nouveautés dans les habitudes d'utilisation des usagers et des visiteurs.

Principales modifications pour les usagers et les visiteurs

- Retrait des guérites;
- Paiement à l'arrivée plutôt qu'au départ;
- La plupart des horodateurs situés à l'intérieur et non plus dans les stationnements;
- Entrée du numéro d'immatriculation au lieu de celui de l'espace pour procéder au paiement;
- Transférabilité du permis d'une installation à une autre (paiement associé à un véhicule plutôt qu'à un espace);
- Disponibilité d'une application mobile permettant de payer ou d'ajouter du temps à son permis sans se déplacer à l'horodateur (Passport Canada);
- Vente de permis journaliers, hebdomadaires, mensuels ainsi que des blocs de passage (25, 50 ou 75) directement à l'horodateur;
- Accès à une personne 24/7 en appuyant sur le bouton « aide » de l'horodateur;
- Référence au Service à la clientèle de Service Parc-Auto du Québec (au 1 877 327-7727) du lundi au vendredi de 7 h à 17 h pour toute question.

Calendrier de mise en place des nouveaux horodateurs

16 octobre	CSSS de Memphrémagog Hôpital BMP Édifce Chelsea *
17 et 18 octobre	Hôpital Fleurimont
19 octobre	Hôtel-Dieu de Sherbrooke Édifce Murray
23 octobre	Hôpital et centre d'hébergement D'Youville Centre d'hébergement Saint-Vincent CLSC Camirand CLSC King Est
24 octobre	Hôpital et centre d'hébergement Argyll Centre d'hébergement St-Joseph CSLC Speid * Point de service Sherbrooke (jeunes en difficulté, rue Dufferin) *
25 octobre	Hôpital de Granby CLSC Yvan-Duquette * Centre Providence * Centre d'hébergement Villa-Bonheur *
26 octobre	CSSS du Granit (installation de la rue Laval) *
* Site nouvellement payant	

Présence de ressource dans les installations les plus achalandées pour faciliter la transition

En plus de la signalisation, des consignes et du bouton « aide » sur les horodateurs, des personnes seront présentes durant un mois dans les stationnements où seront installés les nouveaux horodateurs afin de faciliter la transition pour les utilisateurs.

Amende pour le non-respect des règles

À compter de la date d'installation du nouvel équipement, la signalisation (panneaux bleus) qui est couverte actuellement devient applicable. Les utilisateurs ne se conformant pas aux nouvelles règles s'exposent à une amende émise par des fournisseurs externes que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS n'aura pas le pouvoir de faire annuler.

Harmonisation des pratiques sur tout le territoire

Rappelons que les nouveaux tarifs déjà en vigueur et l'ajout de sept stationnements payants sur l'ensemble du territoire font suite à la mise en place le 1^{er} avril dernier d'une nouvelle politique relative aux stationnements et à la mobilité durable. Cette dernière avait tenu compte de l'exigence ministérielle selon laquelle les activités de stationnement doivent s'autofinancer, de l'environnement et de l'endroit où sont situées les installations, des types de soins et de services offerts dans ces dernières ainsi que du principe d'équité envers les usagers et membres de la communauté interne qui doivent se procurer un permis pour utiliser le parc de stationnement.

- 30 -

Pour renseignements ou entrevues

Marie-France Thibeault

Chef d'équipe | Événements et relations publiques

Service des communications

819 346-1110, poste 22878 | 819 345-9120 (cellulaire) mfthibeault.cje@ssss.gouv.qc.ca